

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	33	15
----	------	----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 15 juin 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 15 juin 2023	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	Absents représentés : MME BOURDAIS par M. BREHIER et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 21	Absente excusée : MME CHARREAU
VOTANTS : 23	Absents : M. BETTI et MME TISSOT MME ROCH a été élue secrétaire de séance.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2022

Monsieur MATT expose à l'assemblée que conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, un débat sur le bilan de la politique foncière menée par une collectivité ou un établissement public doit être organisé chaque année et un rapport sur les acquisitions et les cessions immobilières doit être joint en annexe au Compte Administratif.

Il précise que le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2022 est présenté en annexe du Compte Administratif du même exercice. Il est précisé qu'en 2022, la commune a procédé au transfert d'office de différentes parcelles de voiries listées ci-dessous.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir **PRENDRE ACTE** du tableau des acquisitions et cessions immobilières.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public,

CONSIDÉRANT que le bilan a été examiné par de la commission des finances et des affaires administratives le 14 juin 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 26.6.23
et de la publication le :
Le Maire



Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY

MATT Édouard



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230621-ACTE20233315-DE



**ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES AU COURS DE
L'EXERCICE 2022**

Cession / Acquisition	Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Surface (m²)	Montant
Acquisition	Voirie	Impasse Édouard Gosnet	AD 445	1 066	0 €
Acquisition	Voirie	28 avenue d'Arpajon	AE 186	1 193	0 €
Acquisition	Voirie	Impasse des violettes	AH 24	915	0 €
Acquisition	Voirie	Rue Henri Fichant	AE 88	422	0 €
Acquisition	Voirie	Rue Henri Fichant	AE 179	230	0 €
Acquisition	Voirie	Rue Henri Fichant	AE 180	31	0 €
Acquisition	Voirie	Rue Henri Fichant	AE 192	23	0 €
Acquisition	Voirie	Rue Henri Fichant	AE 193	32	0 €
Acquisition	Voirie	Impasse de la longue mare	AI 92	785	0 €
Acquisition	Voirie	Allée des moissons	AK 33	1 167	0 €